



Le syndicat de la clarté et de la transparence

Paris, le 2 juillet 2020

Déclaration UNSA ITRF-BI-O CAPN des Techniciens de recherche et de formation du jeudi 2 juillet 2020

Monsieur le Président,

Mesdames et messieurs les membres de la CAPN,

C'est dans un contexte très particulier, une séance mixte sur le principe du présentiel pour les titulaires et du distanciel pour les suppléants, que nous nous réunissons aujourd'hui pour cette dernière CAPN qui va traiter des promotions par liste d'aptitude pour l'accès aux corps des Techniciens.

Nous avons tout d'abord, une pensée pour nos collègues qui ont traversé cette épreuve de confinement depuis le 17 mars en présentiel, en télétravail ou autres, et qui depuis le 11 mai ont repris leur activité professionnelle en présentiel mais dans quelles conditions sanitaires, dans quel état d'esprit avec peut-être pour certains des inquiétudes voire des peurs.

Près de deux mois après la fin du confinement, le retour à la vie normale que nous connaissions avant le 17 mars n'est pas encore à l'ordre du jour car la priorité est de se protéger et protéger les autres pour éviter l'arrivée d'une 2^{ème} vague Covid-19 et un possible reconfinement.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, les opérations de mobilité ont été sorties des compétences des CAP en application de la loi du 6 août 2019 sur la transformation de la fonction publique et décrets qui en découlent. Un des premiers effets visibles est l'absence de transparence du mouvement 2020 lors des groupes de travail, des CPE ou des CAPA pour la catégorie C.

Ces instances permettaient d'étudier les situations des collègues et trouver des solutions par les échanges et le dialogue. Le dialogue social, si souvent mis en avant par nos représentants politiques est une fois de plus mis à mal par nos représentants politiques.

Cette réforme, nous l'avons dénoncé et contesté dans toutes les instances où l'**UNSA** est représentée.

Ainsi, l'administration ne transmet plus aucun document même une fois les opérations de mobilité terminées.

En consultant le dossier transmis hier aux commissaires paritaires de cette CAPN, il n'apparaît plus les mutations validées du 1^{er} septembre au jour de la CAPN. Cependant, n'y a-t-il pas eu de mouvement de techniciens du 1^{er} septembre 2019 au 31 décembre 2019 ?

A partir du 1^{er} janvier 2021, toutes les questions liées aux promotions de corps et de grade seront donc sorties des compétences des instances paritaires, on enlève ainsi un regard direct et transparent sur la gestion des carrières des personnels et la défense de leurs intérêts. De plus, cela ne sera pas sans conséquence pour les personnels de la DGRH qui gèrent actuellement les carrières des ITRF de catégorie B et A puisqu'une restructuration est prévue. Qu'advient-il de ces 4 collègues ?



L'**UNSA Education** a lancé une pétition : "Pour ma carrière, pour ma mutation, je veux des représentants du personnel de l'**UNSA Education**".

Recrutements filière ITRF

En ce qui concerne le recrutement, l'**UNSA ITRF-Bi-O** avait dénoncé dès l'an dernier, l'arrêté du 14 janvier 2019 modifiant les modalités d'organisation des concours externes de techniciens de classe normale et de classe supérieure, mais aussi d'ATRF en réduisant la phase d'admission à un entretien individuel avec le jury, ce jury pouvant prévoir que cette épreuve puisse comporter un travail ou un exercice pratique en fonction de l'emploi-type dudit recrutement. Par le biais des coefficients, cet entretien direct devient déterminant pour l'admission et relègue au second plan, la phase écrite du recrutement.

Pour la session 2020, nous connaissons une situation particulière et inédite en cette période de COVID-19. Suite à la parution de l'arrêté du 12 mai 2020, ces concours externes comportent uniquement une épreuve écrite qui sera la seule épreuve d'admission. Ce changement exceptionnel fait passer l'oral du tout au rien et fait totalement disparaître une épreuve pratique. Au final, rien de satisfaisant dans un cas ou dans l'autre.

Pour l'entrée dans la carrière via le recrutement externe, certains emplois-type nécessitent une phase pratique qui ne peut se cantonner à un seul écrit.

L'**UNSA ITRF-Bi-O** a de grandes inquiétudes sur ce recrutement 2020. Il risque de se traduire par une augmentation du nombre de renouvellement de stages liée à l'absence d'épreuves pratiques nécessaires dans certains emplois-type.

L'**UNSA ITRF-Bi-O** veillera à d'éventuelles dérives.

Promotions par liste d'aptitude

Nous sommes donc rassemblés entre autre aujourd'hui pour émettre un avis sur les nombreux dossiers déposés par 712 ATRF concernant l'accès au corps supérieur des Techniciens de recherche et de formation pour la session 2020.

L'**UNSA ITRF-Bi-O** est satisfait du nombre de possibilités 2020 par rapport à 2019 qui passe de **277 à 317** soit une augmentation de plus de 14% constituant le nombre le plus important depuis 10 ans.

L'**UNSA ITRF-Bi-O** a consulté du 8 au 12 juin 2020 les dossiers de promotions par liste d'aptitude et a constaté l'excellente qualité de nombreux dossiers remontés au ministère.

Les représentants de l'**UNSA ITRF-Bi-O** ont donc consulté ces dossiers en tenant compte des deux critères réglementaires, la valeur professionnelle et la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.



Le syndicat de la clarté et de la transparence

Nous avons encore pu constater lors de la semaine de lecture l'absence de plusieurs procès verbaux.

L'**UNSA ITRF-Bi-O** tient à remercier l'administration pour la transmission des PV.

Certaines instances se contentent de transmettre uniquement le classement des dossiers contrairement à la demande de vos services. D'autres relatent les débats ...d'autres encore font un résumé des dossiers de chaque candidat remontés au ministère.

Pourtant l'**annexe C1 –Rôle de la CPE et des groupes de travail** précise que les principes doivent impérativement être respectés.

Le point 2 indique : "les comptes rendus doivent rendre compte avec précision des débats et non être de simples relevés de conclusions."

M. le Président, trop de Procès Verbaux ne respectent pas ces principes.

Nous dénonçons une nouvelle fois les décisions de certains établissements comme le rectorat de Reims, qui écarte de l'accès au corps supérieur par liste d'aptitude des collègues qui ont passé du temps à constituer un dossier, le rendre dans les délais impartis et pour entendre dire lors de l'instance préparatoire : " Nous n'avons pas de postes vacants pour promouvoir un lauréat" ou "Nous ne pouvons pas financer ces promotions"

Pourtant la circulaire de gestion 2020 précise :

Il est rappelé qu'aucune considération budgétaire ne peut faire obstacle à la promotion d'un agent et que seule la valeur professionnelle doit vous guider dans l'établissement de vos propositions, les aspects financiers devant avoir été pris en compte dans votre GPEC, y compris ceux induits par la promotion des agents détachés qui ont vocation à revenir au sein de l'établissement.

Pourquoi cette note n'est-elle pas respectée au détriment une fois de plus des personnels ?

Pour l'UNSA ITRF-Bi-O**, ces décisions sont inacceptables.**

Pour l'UNSA ITRF-Bi-O,

Valérie CABANEL, Jean Luc DUFAU



UNSA ITRF-BI-O 87 bis Avenue Georges Gosnat 94853 IVRY SUR SEINE Cedex 01 56 20 29 50

Site : www.unsa-itrf-bio.com

Facebook : <https://www.facebook.com/ITRFUNSA>

email : contact@unsa-itrfbio.org